



Insultes et violences sur la voie publique

Par **C1703**, le **05/09/2010 à 15:43**

Bonjour, je viens d'être victime d'une agression sur la voie publique avec témoins insultes et violences physiques : j'ai porté plainte pour violence sans ITT. Cette affaire dépend-elle du tribunal pénal ? Quel risque mon agresseur ? Aurai-je besoin d'un avocat ?

Par **mimi493**, le **05/09/2010 à 18:03**

Oui, toute violence est du ressort du pénal. S'agissant d'une violence légère, s'il n'y a aucune circonstance aggravante, c'est une contravention (de 4ème classe) et non un délit. Il risque donc l'amende de la contravention de 4ème classe (750 euros maximum). Vous pouvez demander des dommages et intérêts. Par contre l'injure publique non précédée de provocation est un délit. Il va falloir attendre de voir la qualification donnée par le procureur et si vous êtes d'accord (pour ne pas être d'accord, voyez un avocat).

Par **nini69140**, le **26/07/2012 à 23:16**

bonjour cette après-midi je suis allée au jeu avec mes enfants et des amis la personne m'a fait des menaces et insultes je pourrais faire quoi car c'est une famille sur le dos et sa veut enlever mes enfants